

(LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE,), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP). *Total: 54.*

Ont voté non:

Badoud (GR, PLR/FDP), Binz (SE, UDC/SVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Losey (BR, UDC/SVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadori (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 23.*

Se sont abstenus:

Brodard J. (SC, PDC/CVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Studer T. (LA, PDC/CVP). *Total: 5.*

Motion M1042.07 Nicolas Rime/Olivier Suter
(énergies renouvelables)¹

et

Motion M1043.07 Nicolas Rime/Olivier Suter
(pourcentage d'utilisation et/ou de production d'énergie-s renouvelable-s dans les nouvelles constructions)²

Retrait

Suter Olivier (ACG/MLB, SC). Dans la discussion sur le rapport, j'ai indiqué que nous retirions les motions que nous avions présentées et qui figurent aux points 6 et 7 de l'ordre du jour.

– Ces motions étant retirées, ces objets sont liquidés.

Postulat P2039.08 Denis Grandjean
(lac de la Veveyse – centrales hydroélectriques)³

Prise en considération

Grandjean Denis (PDC/CVP, VE). Je remercie le Conseil d'Etat de considérer qu'une analyse du poten-

tiel hydroélectrique serait opportune dans notre canton. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat ne traite que le côté énergétique et il est vrai que cet aspect est très important dans un canton où le groupe e ne présente qu'une autoproduction de 30% et où nous devons donc importer le 70% de notre électricité. En 1914, la Suisse comptait près de 7000 mini-centrales hydroélectriques. Actuellement, ce chiffre est bien en-dessous de 1000, ces mini-centrales ayant été délaissées au profit de gros centres de production. Dans notre canton, il y a également de nombreuses centrales qui ont été abandonnées, comme à Châtel-Saint-Denis, au confluent des Veveyses, de Châtel et de Fégire. La Confédération, consciente que l'avenir du courant propre en Suisse passera par la réaffectation de milliers de petites centrales, a garanti durant 25 ans le paiement de 15 à 35 cts par kW selon la taille de la centrale. Il y a également la production d'électricité dans les réseaux d'eau potable ou usée qui peut avoir un bel avenir.

Mais, il y a l'aspect de production d'électricité indigène propre à nos cours d'eau. Il y a également lieu de tenir compte des changements climatiques. Ces dernières années, le réchauffement climatique provoque des sécheresses dans certaines régions de notre pays. Le manque d'eau peut provoquer la perte de la moitié de la récolte. L'irrigation pourrait aider les cultures touchées. Actuellement, 38 000 hectares de surface agricole utile sont régulièrement irrigués en Suisse. Pour l'avenir, afin de garantir la production, il faudra irriguer jusqu'à 400 000 hectares, soit près de dix fois plus. Les scénarios climatiques montrent que la Suisse deviendra toujours plus sèche en été et que l'on comptera jusqu'à 20% de précipitations en moins en été. Afin de pouvoir irriguer, il faudra des réserves d'eau. De nouveaux lacs artificiels permettraient de sauver une bonne partie de nos cultures. Il y a également les désastres lors de très gros orages ou de grandes crues où les lacs artificiels jouent formidablement le rôle de régulateurs de débit pour éviter une partie des inondations dans nos villes de plaine. Les lacs artificiels favorisent également le tourisme, le bien-être et la santé des personnes comme au lac de Montsalvens avec son superbe sentier pédestre. Il y a également le bassin de la pisciculture de Neirivue qui trouve son origine dans un petit barrage pour une petite centrale hydroélectrique. En ce qui concerne ma proposition pour un lac de la Veveyse situé au Vieux Châtel, à cet endroit, au confluent des deux Veveyses, une usine électrique avec des conduites forcées a été utilisée de nombreuses années. Une famille vivait dans l'habitation. Cet endroit est situé au fond des gorges profondes de plus de 100 mètres et a de nombreux points communs avec le secteur du lac de Montsalvens. J'ai eu de nombreux appels suite au dépôt de mon postulat. Une personne m'a dit que ce serait une installation idéale pour travailler comme au lac de l'Hongrin avec le turbinage la journée où le besoin d'électricité est important et le pompage de l'eau du lac Léman la nuit où nous avons trop de courant à disposition.

Vous voyez qu'il y a des possibilités. Châtel-Saint-Denis, dont M. le Syndic François Genoud a reçu des mains du conseiller fédéral Moritz Leuenberger le label «cité de l'énergie» en octobre 2008, aurait encore des possibilités de produire du courant propre avec ses

¹ Déposée et développée le 14 décembre 2007, *BGC* p. 2139; réponse du Conseil d'Etat le 8 juillet 2008, *BGC* p. 1640.

² Déposée et développée le 14 décembre 2007, *BGC* p. 2140; réponse du Conseil d'Etat le 19 août 2008, *BGC* p. 1641.

³ Déposé et développé le 2 septembre 2008, *BGC* p. 1659; réponse du Conseil d'Etat le 29 septembre 2009, *BGC* pp. 2378ss.